

NewB Invest

Société d'investissement à capital variable publique de droit belge
Organisme de placement collectif qui répond aux conditions de la Directive
2009/65/CE
Société anonyme
Avenue du Port 86C b320, 1000 Bruxelles
RPM Bruxelles : 0777.637.320
(« Sicav »)

Bruxelles, le 3 mars 2023

PROCURATION

Le soussigné / la soussignée :

Dont le siège / le domicile est établi à:

Propriétaire de¹ :

..... action(s) de cap/dis de la classe du compartiment.....

..... action(s) de cap/dis de la classe du compartiment.....

..... action(s) de cap/dis de la classe du compartiment.....

..... action(s) de cap/dis de la classe du compartiment.....

..... action(s) de cap/dis de la classe du compartiment.....

..... action(s) de cap/dis de la classe du compartiment.....

..... action(s) de cap/dis de la classe du compartiment.....

..... action(s) de cap/dis de la classe du compartiment.....

..... action(s) de cap/dis de la classe du compartiment.....

..... action(s) de cap/dis de la classe du compartiment.....

..... action(s) de cap/dis de la classe du compartiment.....

..... action(s) de cap/dis de la classe du compartiment.....

de la Sicav

Donne par la présente procuration à :

.....

Demeurant à

ou à défaut au président.

Aux fins de le (la) représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires (ci-après « l'assemblée ») de ladite Sicav qui se tiendra **le 21 mars 2023 à 14 heures** au siège de la Sicav, Avenue du Port 86C b320, B-1000 Bruxelles (site de Tour & Taxis), ainsi qu'à toute assemblée qui serait convoquée ultérieurement par suite de remise ou d'ajournement avec le même ordre du jour, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

¹ « . » décimales et « espaces » milliers.

	ORDRE DU JOUR	Pour*	Contre*	Abstention*
1.	Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.	Ce point n'est pas sujet à vote		
2.	Lecture du rapport du commissaire sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.	Ce point n'est pas sujet à vote		
3.	<p>Approbation des comptes annuels globalisés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.</p> <p><i>Proposition du conseil d'administration :</i> « L'assemblée approuve les comptes annuels globalisés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2022. »</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4.	<p>Approbation des comptes par compartiment pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022 et affectation des résultats.</p> <p><i>Proposition du conseil d'administration :</i> « L'assemblée approuve les comptes annuels de chacun des compartiments et approuve l'affectation des résultats suivante pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022 :</p> <p><i>Pour les parts de capitalisation, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat lié aux actions de capitalisation au capital représentatif de ces actions.</i></p> <p><i>Pour les parts de distribution, l'assemblée décide d'affecter le solde du résultat lié aux actions de distribution au résultat à reporter de ces actions. »</i></p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.	<p>Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.</p> <p><i>Proposition du conseil d'administration :</i> « L'assemblée donne décharge, globalement et par compartiment, aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022. »</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.	<p>Démissions d'administrateurs et nominations de nouveaux administrateurs.</p> <p><i>Proposition du conseil d'administration :</i> « L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Julien Carette de sa fonction d'administrateur, avec effet au 2 février 2023. L'assemblée donne décharge à Monsieur Carette pour l'exercice de son mandat.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	<p><i>En conséquence, l'assemblée décide de nommer Madame Sarah Follens au poste d'administratrice effective de la Sicav, sous réserve de l'approbation de la FSMA, et en remplacement de Monsieur Carette. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée de 2029 et sera exercé à titre gratuit.</i></p> <p><i>L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Stefan van Geyt de sa fonction d'administrateur, avec effet au 21 mars 2023. L'assemblée donne décharge à Monsieur van Geyt pour l'exercice de son mandat</i></p> <p><i>En conséquence, l'assemblée décide de nommer Monsieur Thomas Olinger au poste d'administrateur et président du conseil d'administration de la Sicav, sous réserve de l'approbation de la FSMA, et en remplacement de Monsieur van Geyt. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée de 2029. Pour l'exercice de son mandat, Monsieur Olinger percevra une rémunération annuelle de maximum 7.500 EUR.</i></p> <p><i>L'assemblée prend acte de la démission de Madame Katrien Beuckelaers de sa fonction d'administratrice, avec effet au 21 mars 2023. L'assemblée donne décharge à Madame Beuckelaers pour l'exercice de son mandat.</i></p> <p><i>En conséquence, l'assemblée décide de nommer Monsieur Thomas de Nil au poste d'administrateur effectif de la Sicav, sous réserve de l'approbation de la FSMA, et en remplacement de Madame Beuckelaers. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée de 2029 et sera exercé à titre gratuit.</i></p> <p><i>L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre et la publication de ces décisions. »</i></p>			
7.	Réponse aux questions des actionnaires conformément à l'article 7 :139 du Code des sociétés et des associations.	Ce point n'est pas sujet à vote		
8.	Divers.	Ce point n'est pas sujet à vote		

*Veuillez cocher la case de votre choix. Si aucun choix n'est indiqué, il sera considéré que toutes les décisions prises par l'assemblée concernant l'agenda ci-dessus seront approuvées par l'actionnaire.

Les propositions mentionnées ci-dessus sont soumises aux votes de l'ensemble des actionnaires de la Sicav.

A cet effet, le (la) soussigné(e), donne tous pouvoirs au mandataire pour signer tous actes et procès-verbaux, substituer et, en général, faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour l'exécution du présent mandat.

La présente procuration dûment signée et complétée est à renvoyer par e-mail au service financier CACEIS Bank, Belgium Branch, legal.be@caceis.com au plus tard cinq jours ouvrables bancaires avant l'assemblée.

Bruxelles, le _____ 2023.

Signature